

Nom du produit: AEROSIL® 200

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:**  
AEROSIL® 200

#### Identificateur supplémentaire

<b>Désignation chimique:</b>	Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)
<b>Formule chimique:</b>	SiO <sub>2</sub>
<b>Numéro d'identification UE</b>	-
<b>N° CAS</b>	112945-52-5
<b>N°CE</b>	231-545-4
<b>N° d'enregistrement REACH</b>	01-2119379499-16-0000 (TPR)

Selon le décret REACH (CE) 1907/2006, cette substance/ce mélange contient des nanoformes. Le produit ne correspond pas à la définition « Nanomatériel » ou « engineered nanomaterial » selon le décret relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009) et le décret relatif à l'information sur les produits alimentaires ((CE) 1169/2011)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées:</b>	Produit d'étanchéité Encres d'impression multicolores Peintures et laques Adhésif Caoutchouc silicone Additifs cosmétiques cosmétique Produits agro-chimiques Agent antiblocage Agent anti-agglomérant Agent de revêtement Agent dispersant Additif de fluidification Agent de renforcement Excipient
----------------------------------	--

<b>Usages déconseillés:</b>	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	: Evonik Operations GmbH Rellinghauser Str. 1-11 45128 Essen
-------------------	--

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

Germany

Téléphone : +49 6181 59 4787  
E-mail : sds-hu@evonik.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Non classé

**2.2 Éléments d'étiquetage** Non applicable**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

<b>Désignation chimique</b>	Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)
<b>Numéro d'identification UE:</b>	
<b>N° CAS:</b>	112945-52-5
<b>N°CE:</b>	231-545-4
<b>N° d'enregistrement REACH:</b>	01-2119379499-16-0000 (TPR)

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
----------------------	---------------	--------	------	---------------------------	-------------	-------

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)		112945-52-5	231-545-4	01-2119379499-16	Aucune information disponible.	
--	--	-------------	-----------	------------------	--------------------------------	--

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	Classification: Aucuns connus.  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l  Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Selon le décret REACH (CE) 1907/2006, cette substance/ce mélange contient des nanoformes.

Le produit ne correspond pas à la définition « Nanomatériel » ou « engineered nanomaterial » selon le décret relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009) et le décret relatif à l'information sur les produits alimentaires ((CE) 1169/2011)

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours**
**4.1 Description des premiers soins requis**

<b>Inhalation:</b>	Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, éternuements Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire:</b>	Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
<b>Ingestion:</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Aucune information disponible.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes:</b>	Aucuns connus.
<b>Dangers:</b>	Aucuns connus.

**4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

Nom du produit: AEROSIL® 200

**Traitement:** Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Jet d'eau vaporisée, mousse, CO<sub>2</sub>, poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter une dispersion et une propagation de l'incendie.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** Aucuns connus.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:** Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):** Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration. voir aussi section 7.

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

---

**Conseil de manipulation en toute sécurité:**

Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

Aucune information disponible.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'un stockage sûr:**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans un endroit sec.

**Matériaux d'emballage sûrs:**

Aucune information disponible.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles Techniques Appropriés:**

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration. voir aussi section 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

**Protection des Mains:**

Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir.  
Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières.

**Protection de la peau et du corps:**

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
Protection préventive de la peau

**Protection respiratoire:**

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

<b>Mesures d'hygiène:</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	voir section 6.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Poudre
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable
<b>Point de fusion:</b>	Approximatif 1.700 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	Non applicable
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable (solide)
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition:</b>	> 2.000 °C
<b>pH:</b>	3,7 - 4,5 (40 g/l, 20 °C) Suspension
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Non applicable (solide)
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Non applicable (solide)
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	> 1 mg/l
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux de dissolution:</b>	faible vitesse de dissolution
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Evaluation: faible stabilité de dispersion
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable
<b>Densité relative:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Approximatif 2,2 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Non applicable
<b>Caractéristiques de la particule</b>	
<b>Granulométrie:</b>	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
<b>Répartition de la taille des</b>	La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik

**Nom du produit: AEROSIL® 200**


---

<b>particules:</b>	peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d50, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.
<b>Empoussiéragé:</b>	Éviter la formation de poussières.
<b>Surface spécifique:</b>	Pour connaître les données physicochimiques spécifiques, veuillez consulter le matériel d'information sur les produits.
<b>Charge de surface/Potentiel zêta:</b>	Donnée non disponible
<b>Evaluation:</b>	Evaluation: Selon le décret REACH (CE) 1907/2006, cette substance/ce mélange contient des nanoformes. Le produit ne correspond pas à la définition « Nanomatériau » ou « engineered nanomaterial » selon le décret relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009) et le décret relatif à l'information sur les produits alimentaires ((CE) 1169/2011);
<b>Forme:</b>	Forme: sphéroïdal;
<b>Crystallinité:</b>	Crystallinité: amorphe;
<b>Traitement de surface:</b>	Traitement de surface /Revêtements: Non;

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	N'est pas attendu en raison de la structure
<b>Propriétés comburantes:</b>	N'est pas attendu en raison de la structure
<b>Température minimale d'ignition:</b>	Non applicable
<b>Peroxydes:</b>	Non applicable
<b>Propriétés explosives de la poussière:</b>	Non sujet à un coup de poussière
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable
<b>Énergie minimale d'ignition:</b>	Non applicable

<b>RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité</b>
--

<b>10.1 Réactivité:</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Aucuns connus.

Nom du produit: AEROSIL® 200

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucuns connus. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

**Informations générales:** La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Contact avec la Peau:** Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Contact oculaire:** Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Ingestion:** Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

#### Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

##### Ingestion

**Produit:** DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 5.000 mg/kg (OECD 401) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg

##### Contact avec la peau

**Produit:** DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) DL 50 (Lapin) : > 5.000 mg/kg

##### Inhalation

**Produit:** CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5,01 mg/l (OECD 436) Poussières, brouillards et émanations, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5,01 mg/l Poussières, brouillards et émanations  
Non applicable, Vapeur

#### Toxicité à dose répétée

**Produit:** NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs.

##### Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs.



**Nom du produit: AEROSIL® 200**

---

52-5 resp. 7631-86-9)

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

**Produit:** OECD 404 (Lapin): Non irritant; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, OECD 404 (Lapin): Non irritant  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

**Produit:** analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané.  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9) Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune indication quant à un effet cancérogène.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Aucune indication quant à un effet cancérogène.  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

aucune indication quant à un effet mutagène

**In vitro**

**Produit:** Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif;  
Test de mutation du gène (OECD 490): négatif;  
Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif;

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9) Test de mutation du gène (OECD 490): négatif  
Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif

**In vivo**

**Produit:** Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif;

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Toxicité pour la reproduction**

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

**Produit:** pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques  
**Composants:**  
Dioxyde de silicium, pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques  
**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques  
**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Non applicable  
**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Non applicable  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**Autres dangers**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.;

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

**12.1 Toxicité:**

**Risques aigus pour l'environnement aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

---

**Composants:** toxique se réfère à la concentration nominale.

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet  
toxique se réfère à la concentration nominale.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique  
se réfère à la concentration nominale.

**Composants:**

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique  
se réfère à la concentration nominale.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l  
(OCDE 201)

**Composants:**

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l  
(OCDE 201)

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

**Composants:**

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Dioxyde de silicium,  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-

Aucune information disponible.

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

---

52-5 resp. 7631-86-9)

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)  
préparé par voie  
chimique (CAS 112945-  
52-5 resp. 7631-86-9)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradation**

**Produit:** Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.  
préparé par voie chimique  
(CAS 112945-52-5 resp.  
7631-86-9)

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.  
préparé par voie chimique  
(CAS 112945-52-5 resp.  
7631-86-9)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Non attendu.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Non attendu.  
préparé par voie chimique  
(CAS 112945-52-5 resp.  
7631-86-9)

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

**Produit:** Log Kow: Non applicable

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Log Kow: Non applicable  
préparé par voie chimique  
(CAS 112945-52-5 resp.  
7631-86-9)

**12.4 Mobilité dans le sol:**

**Produit** Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, préparé Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.  
par voie chimique (CAS  
112945-52-5 resp. 7631-86-  
9)

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

**Produit** Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.  
**Composants:**

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

---

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composants:** Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:**

**Autres dangers**

**Produit:** Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

**Emballages Contaminés:** Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

**14.1 ONU/N° d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Nom du produit: AEROSIL® 200

---

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

##### Règlements UE

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Nom du produit: AEROSIL® 200

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:** Non applicable

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

**Règlements internationaux**

**Protocole de Montréal**

Non applicable  
Non applicable

**Convention de Stockholm**

Non applicable  
Non applicable

**Convention de Rotterdam**

Non applicable  
Non applicable

**Protocole de Kyoto**

Non applicable  
Non applicable

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Abréviations et acronymes:**

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et

**Nom du produit: AEROSIL® 200**

---

mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**Avis de non-responsabilité:** Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.